



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA PARIS-BELLEVILLE-2025- 2129641-PROF TPCAUI cat 1 n°1

Professeur.e / Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine / Catégorie 1

Ref : 2025-2129641

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Paris-
Belleville (ENSA-PB)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de PARIS-BELLEVILLE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Professeurs des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

La personne contribuera au renouvellement du projet scientifique et pédagogique, en lien avec l'évolution de l'école dans la cartographie de l'enseignement supérieur.

Expérimentée et reconnue pour ses travaux et publications, elle favorisera les interactions entre

enseignement du projet et recherche. Une ouverture interdisciplinaire est attendue. Explicité dans la candidature, ce positionnement sera démontré par l'expérience antérieure. Elle exercera principalement en master, en doctorat et à l'IPRAUS.

Elle éclairera la politique pédagogique et scientifique sur l'ensemble des cours théoriques, sur l'évolution des pédagogies du projet, des références théoriques et des méthodes, et sur les stratégies de partenariats universitaires.

Missions pédagogiques

Proposition attendue sur la base suivante :

- Cours de théorie en licence : offrir une perspective clairement critique des théories et pratiques qui traversent l'architecture aujourd'hui, pour poser les bases d'une réflexion sur cette discipline dans un champ élargi, à l'aune du « nouveau régime climatique » et des questions sociales et politiques.
- Studio de PFE portant un questionnement responsable, exigeant et prospectif.
- Participation aux enseignements assurés par l'ENSA PB à l'École doctorale, pour y conforter la présence d'une recherche architecturale ouverte aux apports des autres disciplines.
- Compléments de service : participation aux séminaires de master, selon les thématiques de la personne.

La personne explicitera comment ses domaines de spécialité rencontrent les axes stratégiques (conditions du projet et édification du projet) afin de les faire évoluer.

Missions scientifiques

La personne inscrira ses recherches à l'IPRAUS à un moment charnière (40 ans) et dans un contexte de transformation institutionnelle. Elle jouera un rôle moteur dans l'actualisation des thématiques et pourra prendre des responsabilités scientifiques. Il est donc attendu une proposition en termes de projet scientifique et de coopérations avec d'autres établissements (ENSAs, universités, organismes de recherche) en France ou à l'étranger. La personne pourra formuler des propositions concrètes pour stimuler les porosités (problématiques, sujets, terrains, méthodes) entre recherche et enseignement.

Elle encadrera des thèses au sein de l'Ecole doctorale Ville Transports Territoires (Université Gustave Eiffel). Une décharge d'enseignement pour recherche est prévue.

Missions transversales

Participation à la vie de l'école et aux missions d'intérêt général (jurys, instances, commissions, etc)

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

La candidature s'appuiera sur une solide expérience de l'enseignement du projet et sur une activité de publications démontrant une réflexion interdisciplinaire sur l'évolution des

questionnements architecturaux dans la complexité du monde contemporain. La personne explicitera les liens entre ses travaux de recherche et ses enseignements.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Il est demandé un investissement actif dans la recherche (production scientifique et projets de recherche), une participation à la formation doctorale (encadrement de thèses) et un engagement dans le projet pédagogique et scientifique de l'ENSA Paris-Belleville. Sur cette base attestée par l'expérience antérieure, la candidature devra évoquer l'implication future à l'IPRAUS, dans des projets scientifiques, dans les responsabilités collectives et dans les coopérations nationales et internationales.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Architecte (DPLG ou HMONP), titulaire d'un doctorat. L'habilitation à diriger les recherches (HDR) est requise.

Expérience confirmée de l'enseignement et de l'encadrement scientifique. Bonne connaissance de l'environnement des ENSA et de l'enseignement supérieur.

Langues

Anglais

Avancé ou indépendant

Éléments de candidature

Personne à contacter

recrutement-enseignants@paris-belleville.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimerait avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le

temps de travail de référence des professeurs des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

L'ENSA de Paris-Belleville, créée en 1969, est l'un des 21 établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministère de la Culture. Elle accueille environ 1200 étudiants. Forte de son ancienneté et de son ancrage territorial, l'école développe une formation qui repose sur des principes fondateurs : un enseignement pluridisciplinaire ; un socle commun d'enseignements fondamentaux (représentation de l'espace, théorie, histoire, construction, sciences humaines et sociales) ; une articulation entre projet pédagogique et projet scientifique rendue possible par l'implication des enseignants dans la recherche ; la primauté donnée au projet architectural et urbain.

L'École valorise fortement le lien avec la pratique. Elle s'intéresse à l'architecture des édifices comme à celle des territoires, à la réhabilitation du patrimoine et à la réutilisation de l'existant, en accordant autant d'importance à la forme produite qu'aux techniques constructives (double cursus avec le CNAM). Elle aborde ces enjeux à la lumière de la responsabilité sociale de l'architecte.

Elle affirme un enseignement continu, progressif et cumulatif du projet, permettant à chacun·e de construire son parcours. Après le diplôme, elle propose quatre DSA (Maîtrise d'ouvrage, Patrimoine, Projet urbain, Risques majeurs), un Mastère Architecture et scénographies et une formation doctorale.

L'École instaure un dialogue singulier entre projet pédagogique et projet scientifique. L'IPRAUS associe et confronte les disciplines du projet architectural et urbain aux sciences de l'homme et de la société. Les axes de recherche sont : Patrimoine et tourisme : constructions, narrations, réinventions, Territoires et paysages en transition(s), Cultures, savoirs, médiations et productions architecturales, AsiaFocus. Il est équipé d'accueil de l'ED VTT (Université G. Eiffel). Deux thèmes interdisciplinaires sont posés afin d'aborder les diverses réalités professionnelles. Les conditions du projet : les questions posées par les contextes et enjeux politiques, économiques, sociétaux et environnementaux qui président à la fabrique du projet, permettant d'élaborer une pensée critique et réflexive opératoire.

L'édification du projet : les questions liées à la mise en œuvre, au chantier, à la définition des principes et des détails constructifs, à la matérialité et à l'expérimentation..., afin de (re)penser les approches conceptuelles et les modes constructifs, en lien avec l'analyse des ressources, et (re)conquérir ainsi les missions de maîtrise d'œuvre d'exécution

Liaisons hiérarchiques : La direction de l'école

La direction des études exerce la responsabilité de la définition de la charge de service (320h eq TD par an).

Liaisons fonctionnelles : La personne retenue doit travailler en coopération avec l'équipe enseignante du champ concerné, ainsi qu'avec les autres disciplines".